

LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la loi du 1er Juillet 1901

Et agréée par arrêté préfectoral du 1er Août 1997
pour la protection de l'environnement
de Megève et de Demi-Quartier

BP 133
74120 MEGEVE

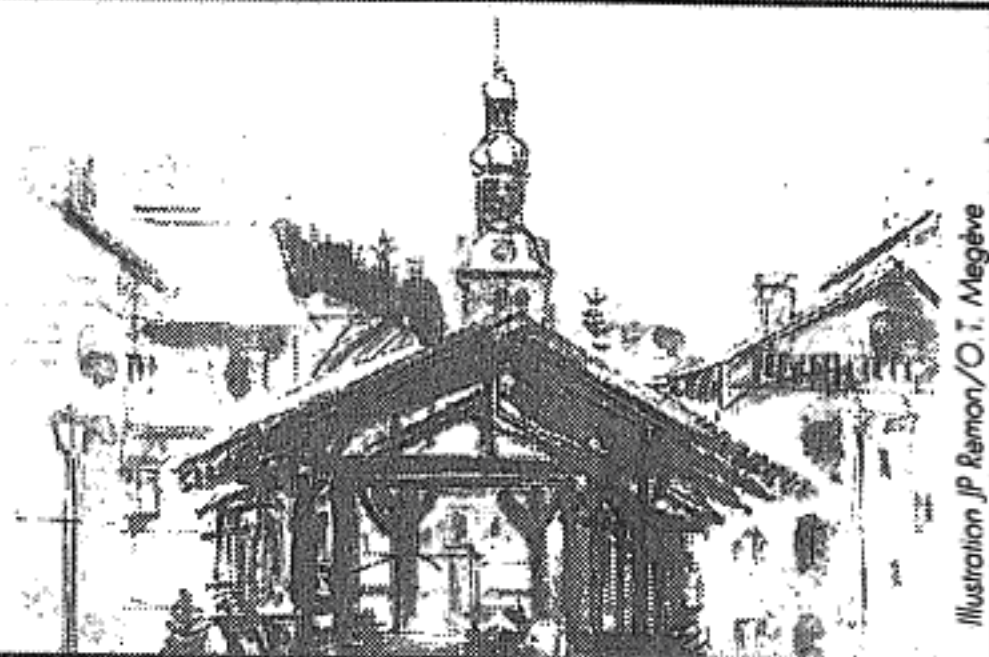


Illustration J.P. Ramon/O.T. Megève

Lettre d'information n° 12 - Janvier 1998

Cher Sociétaire,

L'année 1997 a été jalonnée, pour notre Association, par deux faits marquants :

1.- Par arrêté préfectoral du 1er août, elle a obtenu **l'agrément** (prévu par le Code de l'Urbanisme), ce qui lui permet d'exercer en Justice tous les droits de la partie civile.

La voici donc mieux armée encore pour combattre les laideurs, les infractions au Règlement de la Publicité ou au Plan d'Occupation des Sols.

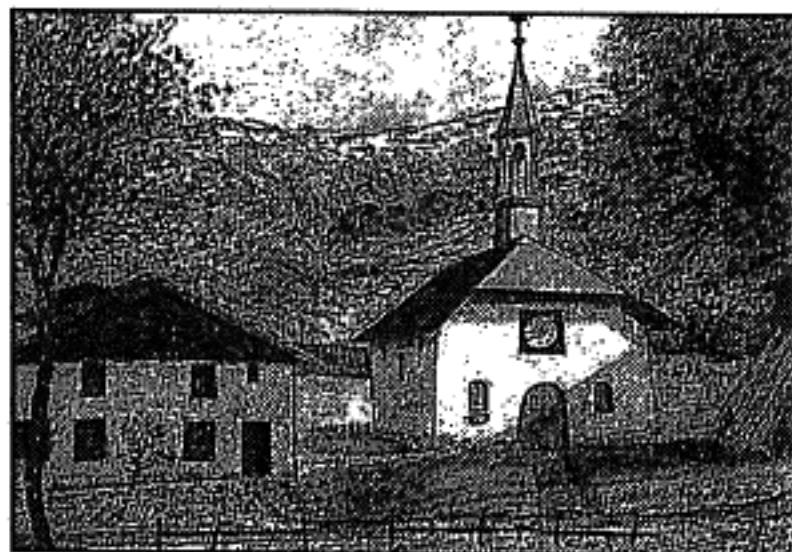
Souhaitons que chaque Sociétaire soit vigilant à cet égard.

2.- A la suite d'une campagne de recrutement, essentiellement d'une lettre circulaire aux résidents, le nombre des sociétaires a fait un bond de près de 100% : nous sommes au 31 décembre 1997 au nombre de **462**.

Il est souhaitable que cette croissance en nombre se poursuive et, à cette fin, que **chacun** de nous soit propagandiste et recruteur.

Ceci donnera à nos interventions auprès des Municipalités un poids accru et nous permettra aussi de leur offrir un concours financier pour des embellissements, car nous ne saurions nous limiter à des actions négatives ou contentieuses.

En 1998, nous projetons une réalisation spectaculaire.

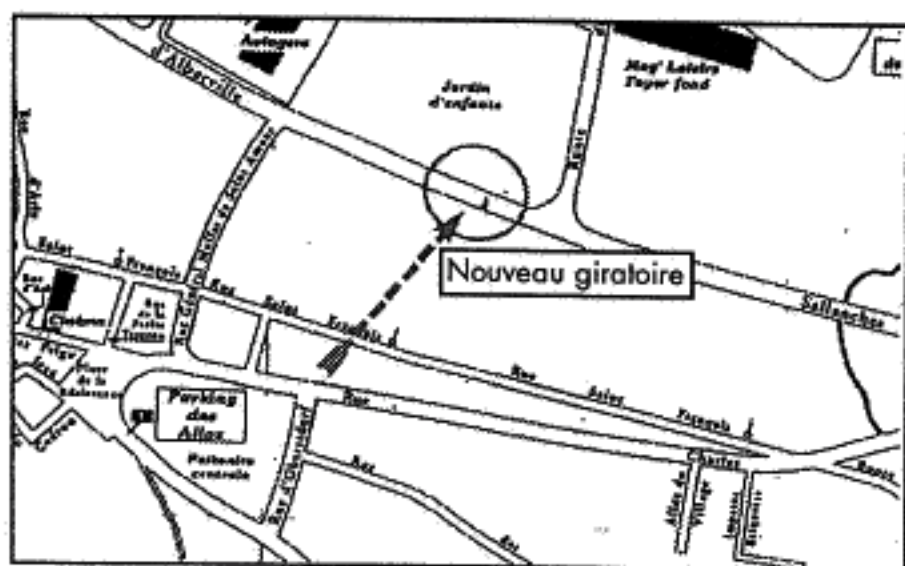


*La chapelle
du Mbaz.
illustration
Dr Socquet
(Megève
d'Antan)*

Plan de circulation

I. - EN VILLE

◆ Comme nous l'avons suggéré il y a plusieurs années et selon les conclusions du CRTE (Centre Régional des Transports et de l'Équipement), la Route du Mont d'Arbois (alias Rue d'Oberstdorf, le long de la Patinoire et du Puck) sera prolongée à droite du nouveau Casino jusqu'à la RN 212 à laquelle elle se raccordera par un giratoire, ainsi que la Route du Palais des Sports quelque peu déviée par emprise sur le jardin d'enfants (dont la surface ne sera pas diminuée).



◆ Reste à l'étude la traversée des piétons, car le projet de passerelle aérienne a été abandonné.

◆ La zone piétonne s'étendra depuis la Place de la Résistance (ou de la Fontaine) à la Rue Charles Feige devant le nouveau Casino et aussi à la Rue du Général Muffat de St-Amour (dans l'axe de la nouvelle autogare), sauf pour les taxis et les traîneaux.

◆ Les tronçons de la Rue Charles Feige et de la Rue St-François, à l'est du secteur, seront mis en sens unique, vers le carrefour des Mésanges.

◆ Le plan détaillé de cette opération de voirie est visible en Mairie - Service de l'Urbanisme - 2ème étage.

◆ Cette heureuse innovation, réalisable en 1999, permettra enfin une meilleure fluidité de circulation tant à la montée au Mont d'Arbois qu'à la descente.

Plan de circulation (suite)

II. - VALLON DES ROSIERES

◆ Soucieuse d'assurer la sécurité de l'accès au Mont d'Arbois (dont des ruissellements souterrains avaient provoqué la coupure il y a quelques années) la Municipalité prévoit de créer une Route Bis en réalisant l'opération n° 18 prévue au POS en 1989 ; c'est-à-dire la jonction entre les tronçons (voies privées) de la Route du Gollet (en bas) et le Chemin de la Rochette (en haut) et, pour y parvenir, obtenir de la Préfecture la Déclaration d'Utilité Publique (qui permettra l'expropriation des terrains d'assiette de la voie).

◆ Tenant compte, notamment, de la forte déclivité (12%) et de la sinuosité (un tournant du Chemin de la Rochette est masqué), la Municipalité affirme que cette voie (dont le statut de voie publique ou privée n'est pas définitivement fixé...) ne sera ouverte, en temps normal, qu'à une circulation restreinte aux riverains, aux véhicules de sécurité (police, pompiers, ambulances) et exceptionnellement, en cas de coupure de la Route du Mont d'Arbois, au trafic général pendant la durée de la coupure.

Ce qui devrait rassurer les habitants de La Rochette.

◆ Mais au delà de la création de cette voie considérée comme nécessaire et **suffisante**, la Municipalité paraît se décider, pour des motivations à notre avis discutables, d'ouvrir cette année à l'urbanisation la totalité (4 hectares environ) des terrains de part et d'autre du tracé de la voie, classés au POS de 1989 en zone NA, c'est-à-dire voués à urbanisation, certes, mais dans un avenir indéterminé -et ce en décrétant une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), article L 212 I. du Code de l'Urbanisme.

On peut donc se demander pourquoi anticiper en portant une nouvelle atteinte à un des derniers sites de verdure proches du centre ville.

Nous nous prononcerons lors de l'enquête publique qui sera ouverte prochainement.

Rénovations

◆ Nous avons la satisfaction de constater les efforts de rénovation entrepris ici et là :

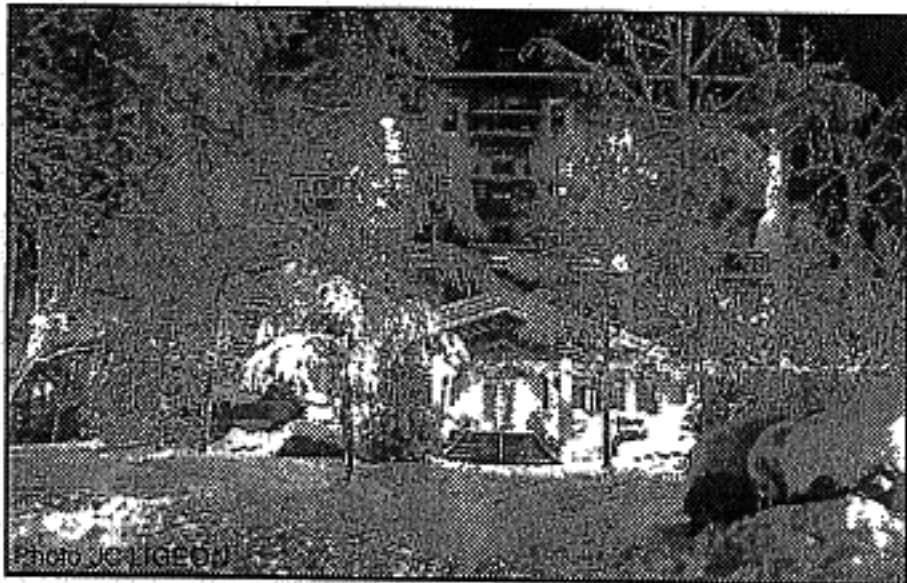
I. - NOUVEAU CASINO

◆ Après travaux de transformation de l'ancienne autogare et d'embellissement, menés activement par la Municipalité (toiture en cuivre, auvent, arcades et à l'intérieur panneaux de boiserie) ; il devait ouvrir à Noël avec au rez-de-chaussée 45 machines à sous et piano-bar ; à l'étage : salle de jeux, restaurant et coin bar.

◆ Il n'a manqué que l'autorisation ministérielle pour les machines à sous.

II. - LODGE PARK

◆ Jean-Louis et Jocelyne Sibuet (Fermes de Marie-Hôtel Mont-Blanc) ont repris l'exploitation du Parc des Loges, devenu LODGE PARK, en l'orientant plutôt vers une clientèle américaine et scandinave. D'importants travaux ont embelli l'aspect extérieur du bâtiment.



III. - COEUR DE MEGEVE

◆ L'immeuble en centre ville, Rue Charles Feige, où était exploité un magasin d'alimentation aux affiches publicitaires bigarrées est devenu après transfert de propriété l'annexe de l'Hôtel voisin LE COEUR DE MEGEVE.

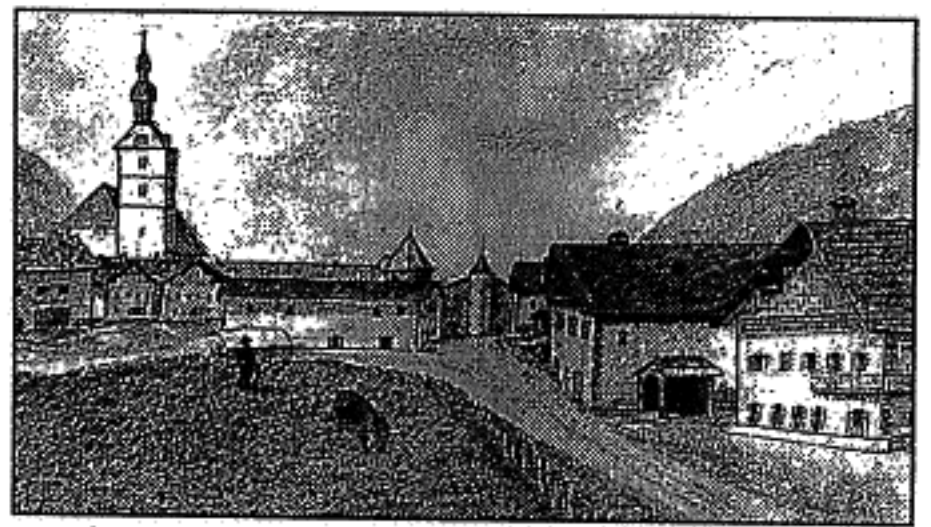
◆ Sa façade a été palissée de bois, du meilleur effet.

Rénovations (suite)

IV. - TOITURES

◆ La Municipalité a entrepris la restauration des toitures des bâtiments municipaux. Les toitures de plusieurs bâtiments privés (Route Nationale 212 et Rue de la Poste, à l'angle de la Rue du Comte de Capré) ont été, elles aussi, entièrement rénovées en tôle laquée de couleur sombre - résistant à la rouille.

Nous saluons l'effort des propriétaires concernés.



L'entrée de Megeve en 1892. Dr C. Jacquet

Publicité abusive

◆ A la demande expresse du Président de l'Association qui a fait référence au Règlement de la Publicité ; la Municipalité a fait démonter et supprimer 3 panneaux publicitaires abusifs, à savoir :

- Le Richmond (1 panneau de 4 x 4m.), Route du Mont d'Arbois /rue des Tremplins ;

- Le Télémark (2 panneaux de 4 x 4m.), Route de Rochebrune/Rue des Torrents ; (le programme immobilier vanté par ceux-ci dépendait d'un permis de construire caduque depuis plusieurs mois).

◆ Le Règlement de la Publicité a été mis en application le 6 Février 1996. Les dispositifs (enseignes, pré-enseignes ou autres panneaux) en infraction avec ses règles doivent être supprimés dans le délai de 2 ans, soit le 6 février prochain au plus tard.

◆ Nous veillerons donc à cette suppression et, dans la négative, à l'établissement de procès-verbaux par l'Autorité Municipale.

Musées

Musée de Megève 66 Rue du Comte de Capré :

- ◆ Exposition jusqu'au 15 avril (15h00/19h00) d'Art baroque et Art sacré
- ◆ Présentation des trésors de la Paroisse Saint-Jean Baptiste.

Musée du Haut-Val d'Arly 88 Rue du Vieux Marché :

- ◆ Exposition jusqu'au 30 avril (14h30/18h30)
- ◆ Présentation de plusieurs centaines d'objets usuels du bon vieux temps dans la région.

5ème Chaîne - ARTE

- ◆ Le SIVOM concourt à la hauteur de 700.000 F. aux frais d'installation de réémetteurs ; tandis que la chaîne assumera les frais de fonctionnement.
- ◆ Mais nul ne sait encore à partir de quand.

Calendrier Sportif

- ◆ 15-18 Janvier :
Trophée International de Polo sur Neige
- ◆ 23-25 Janvier :
Jumping Poney sur Neige (pour jeunes de moins de 16 ans)



- ◆ 9-13 Février :
Championnat de France de Ski Alpin Juniors Filles à la Cote 2000.

Assemblée Générale

- ◆ Notre Assemblée Générale Annuelle se tiendra au Palais des Sports et des Congrès, à Megève,
le Mercredi 12 Août, à 17h45.

Notez-le.

Vous êtes invités à y participer nombreux. Présentez-nous alors vos suggestions.

Elle sera suivie d'une projection par Mr Jean-Claude LIGEON de l'un de ses diaporamas sur la montagne, puis de rafraîchissements.

Appel de Cotisations 1998

- ◆ Nous vous demandons de bien vouloir verser **dès à présent** votre cotisation pour l'année 1998, selon le niveau que vous avez choisi lors de votre adhésion, et en utilisant le document ci-joint, ce dont, d'avance nous vous remercions.

*En vous exprimant, en ce début d'année, mes meilleurs voeux,
Je vous prie de croire, Cher Sociétaire, en mes sentiments les meilleurs*